

## DÉLIBÉRATION N° 19/271

Séance du vendredi 13 décembre 2019

**Approbation de l'avenant à la convention avec les cinémas Gaumont Pathé portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le bâtiment de la Géode et autres biens annexes.**

**Vu** le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

**Vu** le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - M Bruno Maquart,

**Vu** le rapport de présentation,

**Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 13 décembre 2019 décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du bâtiment Géode, signée avec les Cinémas Gaumont Pathé (LCGP), tel qu'annexé à la présente délibération.**

Fait à Paris,  
Le 13 décembre 2019

Le président du conseil d'administration



Bruno Maquart